

MARCHE DE NOEL DE BOULOC

La commune de Bouloc organise le Marché de Noël qui se déroulera le **Vendredi 13 décembre de 15h30 à 22h** et le **samedi 14 décembre de 10h à 19h**, en intérieur (pour le non alimentaire) dans la salle des fêtes pour les créateurs, artisans, commerçants... et en extérieur pour la partie gastronomique.

Modalités d'inscription :

Les personnes intéressées devront retourner le dossier de candidature avec le **20 septembre 2024**. Il devra contenir obligatoirement les pièces suivantes :

- Le bulletin de pré-inscription
- des photos représentatives de l'activité
- l'avis de situation au répertoire SIREN
- l'attestation d'assurance
- le règlement du droit de place par chèque établi à l'ordre du "Trésor Public" (le chèque sera encaissé qu'à l'acceptation de la candidature).

Attention, tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Le dossier devra être envoyé :

- par mail communication@mairie-bouloc.fr avec pour objet "Marché de Noël"
- ou par voie postale : Mairie de Bouloc 55 rue Jean Jaures 31620 BOULOC

Les candidatures seront sélectionnées par les organisateurs du marché de Noël. Une décision vous sera rendue au plus tard le **27 septembre 2024**. Pour les candidatures non retenues le chèque sera restitué par courrier.

Tarififications, emplacements et stands :

Composition des stands :

- 1 table de 180cm
- 3 chaises
- 2 grilles

L'inscription des exposants se fait pour toute la durée du Marché. **Le prix d'un stand est de 21€60 pour les deux jours** (en intérieur).

Les exposants ne pourront utiliser que les équipements fournis par la commune et sont tenus de signaler toute demande spécifique aux organisateurs.

Les participants sont dans l'obligation de tenir leur stand propre et de l'occuper jusqu'à la fin de la manifestation. Il est interdit de procéder à l'emballage ou à l'enlèvement des marchandises avant **samedi 14 décembre 2024 à 19h**.

Les stands devront être laissés propres et débarrassés de tout déchet.

Ouverture des portes pour l'installation des exposants **vendredi 13 décembre à partir de 13h**, l'installation devra être impérativement terminée **à 15h**.

Responsabilité :

Toutes les marchandises restent sous la responsabilité de leur propriétaire. La mairie ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes, vols, casses ou toutes autres détériorations.

Communication :

L'événement sera annoncé sur l'ensemble de nos supports de communication. Des photos seront prises durant les deux jours du Marché de Noël. L'inscription accorde le droit à la diffusion des photos prises et vidéos captées lors de l'événement.

L'inscription au marché de Noël vaut acceptation du présent règlement par le participant.